



DIRECTOIRE DE CHIRURGIE PLASTIQUE, RECONSTRUCTRICE & ESTHÉTIQUE

Concernant les modifications de programme opératoire imposées par la situation sanitaire liée à la pandémie de Covid-19, le Directoire de CPRE propose la classification suivante, qui est destinée à faciliter les prises de décision et qui est à pondérer par des situations locales ou particulières susceptibles d'engendrer des retards de prise en charge.

URGENCES NON DIFFERABLES

Cancérologie

- Tumeurs malignes des tissus mous : mélanomes, carcinomes épidermoïdes, sarcomes (reprises de marges, ganglion sentinelle, curage, etc.).
- Cancérologie mammaire (chirurgie primaire)
- LAGC-IM
- Extravasations de produits cytotoxiques

Traumatismes, brûlures

- Brûlures aiguës
- Traumatologie urgente face et membres
- Urgences de la main (traumatismes, infections)

Infections

- Infections aiguës des tissus mous
- Complication infectieuses des prothèses mammaires

Autres

- Couvertures urgentes des pertes de substance d'autres spécialités (chirurgie cardiaque, vasculaire, thoracique, orthopédique, ou viscérale)
- Complications des interventions faites avant le confinement

URGENCES RELATIVES, A DISCUTER AU CAS PAR CAS

- Certains carcinomes basocellulaires étendus ou situés près des orifices
- Fentes faciales congénitales
- Distracteurs faciaux
- Poursuite et fins de protocoles d'expansion cutanée, d'autonomisations de lambeaux
- Reconstruction mammaire immédiate notamment pour les BRCA
- Ruptures prothétiques mammaires extra-capsulaires
- Toxine botulique pour les séquelles de paralysie faciale

INTERVENTIONS NE PRESENTANT PAS DE CARACTERE D'URGENCE

- Chirurgie esthétique et de la silhouette
- Chirurgie bariatrique
- Reconstruction mammaire secondaire
- Séquelles de traumatismes, de brûlures, de paralysie faciale
- Tumeurs bénignes